



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20260413-2026-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 13 avril 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers 19 - En exercice 19 - Présents 16 - Votants 19

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 19 h 00, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2026

**PRÉSENTS** Pascale LICARI, Jacques CARDOZE, Malik DELLI, Aurore DESGRIPPES, Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Claude MODONUTTI, Anne-Claire MORMENTYN, Hélène OLIVARI, Marie-Hélène PALIANOFF, Pierre ROGUES, Damien SABATIER, Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENTELLI

**POUVOIRS** Raphaël OLIVA à Mélanie LEROY, Alexandre SKOTARCZAK à Pascale LICARI, Pierre DUGUA à Claude MODONUTTI

**2026-48** Désignation du secrétaire de séance

Madame LICARI propose de désigner Monsieur Claude MODONUTTI comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Denis SANTIN est désigné à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Le Maire  
Pascale LICARI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20260413-2026-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026  
Publication : 16/04/2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 13 avril 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

MAIRIE DE PARADOU  
13520

Nombre de Conseillers 19 - En exercice 19 - Présents 16 - Votants 19

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 19 h 00, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2026

**PRÉSENTS** Pascale LICARI, Jacques CARDOZE, Malik DELLI, Aurore DESGRIPPES, Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Claude MODONUTTI, Anne-Claire MORMENTYN, Hélène OLIVARI, Marie-Hélène PALIANOFF, Pierre ROGUES, Damien SABATIER, Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENTELLI

**POUVOIRS** Raphaël OLIVA à Mélanie LEROY, Alexandre SKOTARCZAK à Pascale LICARI, Pierre DUGUA à Claude MODONUTTI

**2026-49** Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026 est adopté à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Le Maire  
Pascale LICARI





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20260413-2026-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/04/2026  
Affichage : 15/04/2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 13 avril 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**MAIRIE DE PARADOU**  
13520

Nombre de Conseillers 19 - En exercice 19 - Présents 16 - Votants 19

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 19 h 00, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2026

**PRÉSENTS** Pascale LICARI, Jacques CARDOZE, Malik DELLI, Aurore DESGRIPPES, Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Claude MODONUTTI, Anne-Claire MORMENTYN, Hélène OLIVARI, Marie-Hélène PALIANOFF, Pierre ROGUES, Damien SABATIER, Jean-Denis SANTIN, Brigitte VINCENTELLI

**POUVOIRS** Raphaël OLIVA à Mélanie LEROY, Alexandre SKOTARCZAK à Pascale LICARI, Pierre DUGUA à Claude MODONUTTI

### **2026-50** Indemnités des Adjointes et des Conseillers municipaux

Rapporteur : Pascale LICARI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-24 et suivants et L2123-24-1 portant dispositions réglementaires relatives aux indemnités de fonctions des adjoints au maire et des conseillers municipaux ;

**Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et à certains conseillers municipaux ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction ;

**Considérant** que la commune du Paradou appartient à la strate de population entre 1 000 et 3 499 habitants ;

**Considérant** l'indice brut terminal de la fonction publique ;

A l'instar du maire, les adjoints peuvent percevoir une indemnité de fonction fixée en appliquant un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en fonction du seuil de population.

Ainsi, le taux maximal en pourcentage de l'IB 1027, pour un adjoint d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants est de 21,38 %, soit 878,83 €.

L'indemnité de fonction des adjoints au maire est fixée à 77,548 % de ce montant maximal, soit 681,52 €.

Pour les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonctions, l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe budgétaire maximale du maire et des adjoints.

Pour Paradou, cette dernière est égale à 2 289,56 € + (878,83 x 5), soit 6 683,71 €

L'indemnité de fonction de chaque conseiller délégué est fixée à 246,64 €.

**Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints et conseillers bénéficiant d'une délégation dans les conditions fixées par la présente délibération

**DECIDER** que ces indemnités sont effectives à compter du 21 mars 2026

**PRÉCISER** que les montants seront inscrits au budget primitif 2026

**Abstentions 3**

**Adopté à l'unanimité des votants**

Le Maire  
Pascale LICARI